

Plan d'accompagnement professionnel des adultes-relais

Présentation de la méthode d'élaboration du plan régional, piloté par la direction régionale de l'ACSé Alsace

MICHELE SCHNEIDER, DIRECTRICE PAR INTERIM DE LA DIRECTION REGIONALE DE L'ACSE

Le contexte et les objectifs du plan

Dès 1990, le Fonds d'Action sociale, devenu FASILD, puis ACSé a signé une convention avec la ville de Mulhouse pour le financement de trois postes de médiatrices interculturelles, dont l'une est toujours présente aujourd'hui. Ces médiatrices ont beaucoup apporté dans la réflexion autour de la fonction de médiation. Ce sont des postes qui nécessitent beaucoup de « solidité » professionnelle, c'est pourquoi l'ACSé continue à travailler à la professionnalisation des intervenants, au niveau collectif et individuel.

Dans cette perspective, les directions régionales de l'ACSé auront en charge en 2010 le pilotage du plan d'accompagnement professionnel des adultes-relais.

Enjeu et objectifs du plan de formation

Il s'agit de renforcer l'impact du dispositif adultes-relais en permettant à chaque salarié de s'inscrire dans un parcours de formation professionnelle :

- Favoriser la professionnalisation des interventions : garantir et améliorer l'efficacité des interventions des adultes-relais pour les bénéficiaires de la médiation dans les quartiers, renforcer l'identité professionnelle des adultes-relais, inscrire les adultes-relais dans une évolution professionnelle individuelle ;
- Assurer la mobilité en fin de contrat en construisant un parcours professionnel individuel : faire le point sur sa carrière, les compétences acquises et les manques, construire son projet professionnel, déterminer un parcours de qualification (formations et VAE), éventuellement optimiser sa future recherche d'emploi ;
- Accompagner les employeurs dans la consolidation des postes financés : consolider les associations et leurs interventions, rechercher de nouveaux modes de financement pour pérenniser les postes.

La démarche

La démarche alliera des formations collectives portant sur les compétences nécessaires à la fonction de médiation et les savoir-faire liés aux secteurs et aux publics d'intervention, et des formations individuelles (bilan professionnel : entretiens, bilan de compétences, VAE, élaboration d'un parcours de formation).

L'ACSé a sollicité le GIP FCIP Alsace (formation continue et insertion professionnelle Alsace) pour construire le plan de formation. Il s'agira d'une démarche régionale, qui s'appuiera sur le travail déjà réalisé dans les deux départements.



AGNES FISCHER, CONSEILLERE EN FORMATION CONTINUE AU GIP FCIP

Le plan régional d'accompagnement des adultes-relais en Alsace

Le plan d'accompagnement n'est pas « clé en main ». Il s'appuiera sur un état des lieux local, réalisé sur la base d'entretiens avec l'ensemble des adultes-relais, des employeurs et des partenaires engagés dans le processus de professionnalisation.

Ce plan sera construit en trois étapes :

- Octobre 2009 : État des lieux s'appuyant sur les actions menées jusqu'à ce jour (sur la base du travail mené par l'Oriv, l'enquête nationale menée par l'ACSé, les dispositifs mis en place).
- Octobre-décembre 2009 : Analyse des besoins de formation, sur la base d'entretiens avec les adultes-relais et les employeurs.
- Avant le 31 décembre 2009 : Préparation du programme de formation collectif et individuel (modules de formation qui répondront aux besoins). Il s'agira également de se mettre en relation avec les OPCA, pour le financement des journées de formation.

Le programme de formation sera communiqué avant la fin du premier trimestre 2010.

Outre le programme de formation, le dispositif de professionnalisation propose également un accompagnement à tout salarié sous convention adulte-relais qui souhaite mener une réflexion sur son parcours professionnel futur : bilan des activités exercées et identification des compétences développées, repérage des emplois accessibles, identification des compétences complémentaires nécessaires et recherche de formations, orientation vers une certification en adéquation avec les activités exercées en vue d'une VAE (titre professionnel de Technicien Médiation Service ou autre) , construction de parcours vers l'emploi.